

Le meilleur déchet  
c'est celui qu'on ne produit pas.

PENSONS RÉEMPLOI !



Il existe des espaces réemploi pour les objets en bon état.

VRAI Quand c'est possible, le Syded met à disposition un conteneur destiné aux objets en bon état ou réparables.

Plus d'info sur [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)

Il y a toujours une solution !

VRAI Vous pouvez vous rapprocher d'une ressourcerie ou d'une association locale : Emmaüs, Récup'rit, Regain, Recycl'éco, l'Atelier (Solidarité Femmes 46)...



À jeter ?  
À trier ?  
POUR TOUT SAVOIR, TELECHARGEZ  
L'APPLI GUIDE DUTRI

CITE

## Les VOLUMINEUX et les DANGEREUX, je les amène à la déchèterie



Trop volumineux pour votre poubelle et/ou dangereux pour la santé et l'environnement : une fois déposés en déchèterie, ils pourront être expédiés vers des filières adaptées pour leur dépollution et leur valorisation.

Demandez votre **pass déchèterie**  
sur [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)



Plus d'info sur  
[madecheteerie.syded-lot.fr](http://madecheteerie.syded-lot.fr)

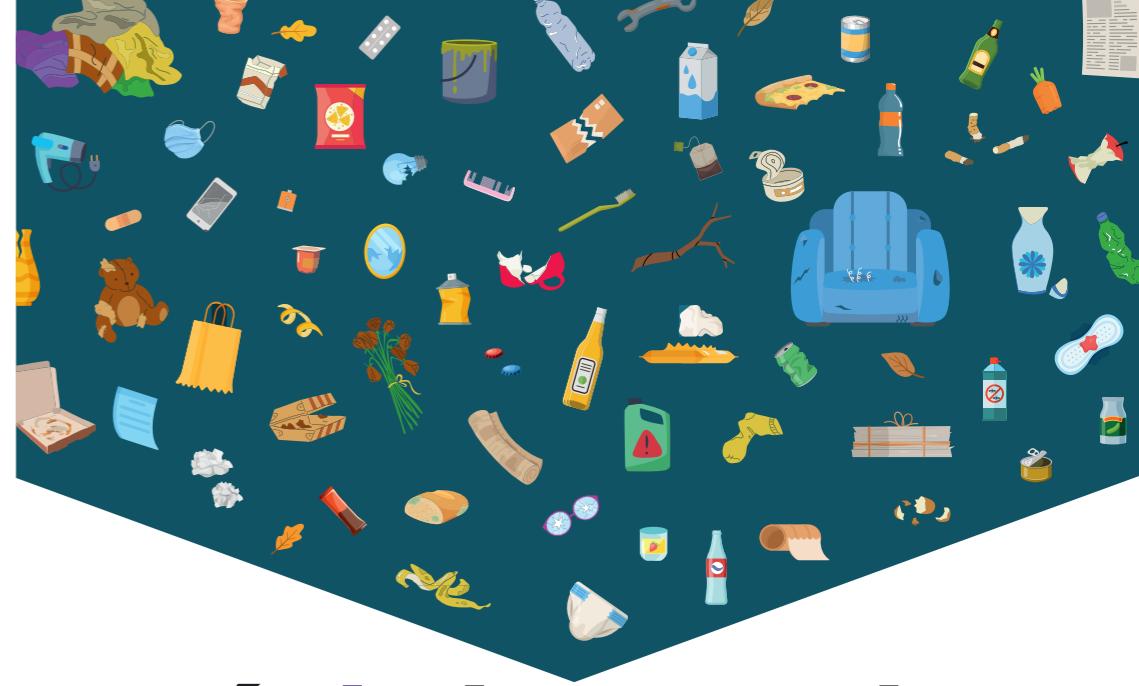


"Mes tontes et feuilles sont interdites en déchèterie et dans les conteneurs."

**VRAI** Appelées à tort les "déchets verts", ce sont en fait de véritables "ressources vertes" essentielles à nos jardins et potagers ! Retrouvez toutes nos solutions pour les utiliser sur notre site [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)

"Je peux déposer les bouteilles de gaz, extincteurs ou cartouches d'encre en magasin."

**VRAI** Comme les piles ou les déchets électriques les moins encombrants qui peuvent être déposés dans des bornes spécifiques à l'entrée de certains magasins. Cela permettra la dépollution et la réutilisation des matériaux qui les composent.



# Réduire & trier mes déchets



# EMBALLAGES

DANS LE RÉCUP'VÉRRE

Ceux en VERRE...



**"Tous les emballages se trient."**

**VRAI** Je dois trier tous les emballages.

Ceux en verre au récup' verre et tous les autres dans le bac de tri.

DANS LE BAC DE TRI

...TOUS les autres



Les documents



**"Il ne faut jamais mettre d'objets électroniques dans le bac de tri."**

**VRAI** Le risque incendie est réel.

Comme les piles et accumulateurs, ces objets doivent obligatoirement être déposés dans les conteneurs spécifiques des magasins ou en déchèterie.



**"Ce sont des machines qui trient."**

**VRAI et FAUX** Il y a de plus en plus de machines, mais NOS AGENTS contrôlent le tri et sont en contact direct avec les déchets. C'est pourquoi il ne faut jamais rien déposer dans le bac de tri qui pourrait les blesser (seringues, verre...).



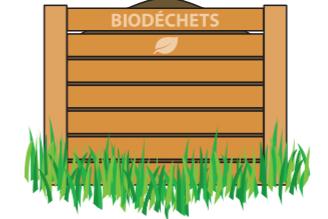
# COMPOSTABLES

DANS LE COMPOSTEUR

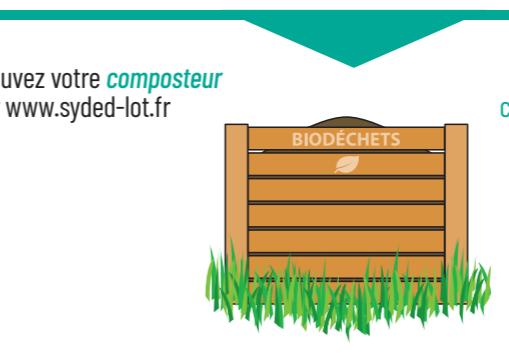
Les déchets de cuisine et les petits végétaux



Trouvez votre [composteur](#) sur [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)



+ d'info sur [composter.syded-lot.fr](http://composter.syded-lot.fr)



**"Mon tuyau d'arrosage est en plastique donc il va au bac de tri."**

**FAUX** Ce n'est pas un emballage, mais un objet. Dans le bac de tri, ce n'est pas la matière qui compte, MAIS la notion d'emballage. Tuyaux, chaises, arrosoirs ne sont pas des emballages, je les apporte à la déchèterie.



**"Et les couches-culottes ?"**

**JAMAIS** dans le bac de tri, **TOUJOURS** dans le sac noir.

Comme les protections périodiques, ne déposez rien dans le bac de tri qui pourrait dégrader les conditions de travail des agents. Venez leur rendre visite et vous comprendrez ([visite.syded-lot.fr](http://visite.syded-lot.fr)) !

**Et le RESTE  
je le jette dans le  
sac noir**



**"Je mets mes mouchoirs en papier dans le composteur."**

**VRAI** Comme l'essuie-tout ou les serviettes en papier, ils sont biodégradables.

Il ne faut jamais les déposer dans le bac de tri, car ce ne sont pas les mêmes fibres que les papiers dits graphiques.